Affaire T-29/02

Global Electronic Finance Management (GEF) SA contre

Commission des Communautés européennes

«Clause compromissoire — Inexécution d'un contrat — Demande reconventionnelle»

Arrêt du Tribunal (première chambre élargie) du 15 mars 2005 II - 837

Sommaire de l'arrêt

 Procédure — Saisine du Tribunal sur la base d'une clause compromissoire — Compétence du Tribunal pour connaître d'une demande reconventionnelle — Fondement [Art. 238 CE; règlement de procédure du Tribunal, art. 113; décision du Conseil 88/591, art. 3, § 1, c)]

SOMMAIRE - AFFAIRE T-29/02

- 2. Procédure Saisine du Tribunal sur la base d'une clause compromissoire Application du droit national régissant le contrat Interprétation du contrat à la lumière de son contexte Contrat octroyant un soutien financier communautaire en contrepartie d'engagements du bénéficiaire Inexécution
- 3. Procédure Saisine du Tribunal sur la base d'une clause compromissoire Contrat prévoyant un concours financier communautaire à une action de recherche et de développement Demande de remboursement de certains frais Demande reconventionnelle de la Commission en remboursement du trop-perçu (Art. 238 CE; décisions du Conseil 94/763 et 94/802)